



Bulletin Officiel

N°7666 Mardi 04 août 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- INITIEE PAR LA SOCIETE « B.A GLASS B.V »

3

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

9

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS

15

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

19

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

23

AVIS DES SOCIETES

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

LES VALEURS LIQUIDATIVES SONT DESORMAIS CONSULTABLES AU FORMAT EXCEL, PLUS PRATIQUE ET DIRECTEMENT EXPLOITABLE, SUR LE SITE OFFICIEL DU CMF VIA LE LIEN SUIVANT : <https://www.cmf.tn/valeurs-liquidatives-des-titres-opcvm>

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2026

- SICAV L'EPARGNANT
- SICAV AVENIR

ANNEXE III

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

- SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES « SIAME »

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire visant les actions de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- initiée par la société « B.A GLASS B.V »

Par décision n° 42 du 31 juillet 2026, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « B.A GLASS B.V », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société « B.A GLASS B.V » (société à responsabilité limitée de droit néerlandais), est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Intermédiaires en bourse chargés du dossier :

- ✓ MAC SA en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au Green Center- Bloc C 2^{ème} étage. Rue du Lac constance –1053 Les Berges du Lac–, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.
- ✓ Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis à l'Immeuble Integra. Centre Urbain Nord –1082 Tunis Mahrajène–, est l'établissement chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

-La société « B.A GLASS B.V » détient directement **16 205 315** actions représentant **41,28%** du capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–.

-La société « B.A GLASS B.V » détient indirectement une action SOTUVER (action détenue par M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société).

-La société « B.A GLASS B.V » a déclaré agir de concert avec le Groupe BAYAHY qui détient **16 205 315** actions représentant **41,28%** du capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société « B.A GLASS B.V » vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne de Verreries –SOTUVER–qu'elle ne détient pas, soit **6 843 844** actions représentant **17,43%** du capital de la société. La société « B.A GLASS B.V » s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

Il convient de noter que les actionnaires personnes physiques et morales appartenant au Groupe BAYAHY détenant 16 205 315 actions (soit 41,28% des droits de vote de la société), ont manifesté, individuellement, par écrit, leurs décisions de ne pas céder leurs actions dans le cadre de l'offre en question.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **13,390 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB, soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société « B.A GLASS B.V » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°12 du 02 avril 2026 :

- Autorisant la société à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER-. L'opération en question a été réalisée en date du 16 avril 2026 et a porté sur l'acquisition par la société « B.A GLASS B.V » de **16 204 636** actions SOTUVER représentant **41,280990%** du capital de ladite société.
- Soumettant la société « B.A GLASS B.V » à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :**1- Politique industrielle :**

La société « B.A GLASS B.V » n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique industrielle de la SOTUVER.

2- Politique financière :

La société « B.A GLASS B.V » n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique financière de la SOTUVER.

3- Politique sociale :

La société « B.A GLASS B.V » n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique sociale de la SOTUVER.

4- Intentions vis-à-vis du marché boursier :

L'acquéreur n'a pas l'intention de procéder à une Offre Publique de Retrait. Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat obligatoire, la société « B.A GLASS B.V » viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société SOTUVER, elle s'engage à rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché (minimum 10 % du capital) et ce, en vue de maintenir la cotation des titres de la société visée.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et le Groupe BAYAH

Un accord de vente et d'achat d'actions a été signé en date du 16 décembre 2025 entre la société « B.A GLASS B.V » et le Groupe BAYAH. Les parties sont convenues de la cession d'un bloc de 16 204 636 actions, d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 41,28% du capital de la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER ». Cette opération vise à maintenir une participation

égale entre la société « B.A GLASS B.V » et le Groupe BAYAHY au sein du capital de la SOTUVER et ce, dans une volonté de gestion paritaire et de co-contrôle de la société.

Conformément aux dispositions du pacte d'actionnaires et de la déclaration d'intention, la parité est prévue dans la répartition du capital social, sans pour autant être retenue pour la composition du Conseil d'Administration.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **15 jours de bourse** allant du **05 août 2026 au 26 août 2026 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leurs intermédiaires agréés administrateurs jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **26 août 2026**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions SOTUVER sera **suspendue durant les séances de bourse du 03 août 2026 et du 04 août 2026, et reprendra à partir du 05 août 2026**.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER »

- **Siège social :** Zone industrielle Djebel Elouest, Route Zaghuan Km 21, -1111 Bir Mcharga- BP 48, Tunisie.

- **Téléphone :** (+216) 72 640 650 - **Fax :** (+216) 72 640 701

- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Législation :** La Société est régie par le code des sociétés commerciales. Elle est également régie par la loi N° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement.

- **Date de constitution :** 01/10/1963.

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité** : Tunisienne

- **Objet social (Article 3 des statuts) :**

La société a pour objet :

- Toute étude technique, économique, financière et commerciale ayant pour but la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tout article en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre, ainsi que la fabrication chimiques annexes ou connexes à l'industrie du verre.
- L'implantation, la construction, l'installation, l'acquisition, la gestion et l'exploitation de toutes les industries relatives à la fabrication des articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre de produits chimiques annexes ou connexes ainsi que toute opération commerciale y afférente.
- D'une façon générale, toute opération industrielle, commerciale, mobilière, immobilière, financière se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus visés.

- **Identifiant unique** : 0002443J

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat
M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago	Lui - même	Président ⁽¹⁾	2026-2028 ⁽²⁾
M. Yahia BAYAH	Lui - même	Administrateur	2024-2026 ⁽³⁾
M. Abdelaziz RASSAA	Lui - même	Administrateur indépendant	2024-2026 ⁽³⁾
M. DE SOUSA ARAUJO SOARES Alberto ⁽⁴⁾	Lui - même	Administrateur	2024-2026
M. Khaled BAYAH	Lui - même	Administrateur	2026-2028 ⁽⁵⁾
Mme. ANA ISABEL DUARTE MONTEIRO MOREIRA	Elle - même	Administrateur	2026-2028 ⁽⁵⁾

(1) Le Conseil d'Administration de la SOTUVER tenu le 07/07/2026 a décidé de nommer M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago en tant que Président du Conseil d'Administration pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

(2) Le Conseil d'Administration réuni en date du 13/04/2026 (à 10H00) a pris acte de la démission de M. Taieb BAYAH de son mandat d'administrateur prenant effet à compter de la date de l'enregistrement en bourse de l'acquisition par BA Glass BV de 41,28% du capital social de la SOTUVER et a décidé d'accepter ladite démission et de coopter à compter de cette même date et en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026.

La même Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026 a renouvelé le mandat de M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2028.

(3) Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/06/2024.

(4) Le Conseil d'Administration réuni en date du 13/04/2026 (à 9H00) a pris acte des démissions de la CFI et de M. Khaled BAYAH de leur mandat d'administrateur prenant effet à compter de la date de l'enregistrement en bourse de l'acquisition par BA Glass BV de 41,28% du capital social de la SOTUVER et a décidé d'accepter lesdites démissions et à coopter, à compter de cette même date et en remplacement des administrateurs démissionnaires, les personnes suivantes :

-M. DE SOUSA ARAUJO SOARES Alberto ;

-M. SARAIVA CRUZ DE VALADARES COELHO Reinaldo José.

et ce, pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs.

Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026.

(5) L'Assemblée Générale Ordinaire du 07/07/2026 a nommé M. Khaled BAYAH et Mme. ANA ISABEL DUARTE MONTEIRO MOREIRA en tant que nouveaux administrateurs et ce, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2028.

NB : Il est à signaler que la SOTUVER s'est engagée, en date du 05/06/2026, à lancer, au cours de l'année 2026, deux appels à candidature : un premier pour la désignation d'un administrateur indépendant et un second pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ce, conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse.

Direction :

Membres	Qualité	Mandat
M. Khaled BAYAH*	Directeur Général	2026-2030
M. Skander CHAOUACH**	Directeur Général Adjoint	2025-2026

*Constatant l'expiration du mandat de M. Khaled BAYAH en qualité de Directeur Général de la société, le Conseil d'Administration réuni en date du 22/04/2026 a décidé de renouveler ledit mandat pour une période de 4 ans à compter de l'enregistrement en bourse de l'opération de cession de 41,28% du capital social de la SOTUVER au profit de BA Glass BV intervenu le 16/04/2026.

**Nomination par le Conseil d'Administration du 08/09/2025 pour une durée d'une année à compter du 08/09/2025 au 08/09/2026.

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société « AMC Ernst & Young Tunisie » représentée par M.Achref Guermech, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	EY Tower, Avenue Fadhel Ben Achour. Centre Urbain Nord. 1003 Tunis. Tel : (+216) 31 342 111 Fax : (+216) 70 164 810	2025 - 2027*
Société « Conseil Audit Formation (PwC) »** représentée par Mme. Abir MATMATI, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Immeuble The Screen. Lotissement Les Pins. Zone Nord Est. Les Berges du Lac II. 1053 Tunis. Tel : (+216) 71 160 000 Fax : (+216) 71 861 789	2026 - 2028

* Mandat renouvelé par l'AGO du 20/06/2025. Ledit mandat expire à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

**Nommé par l'AGO du 07/07/2026 dont le mandat expire à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028 et ce, en remplacement de la société « InFirstAuditors » représentée par M. Mohamed TRIKI.

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 39 254 475 dinars
- **Valeur nominale** : 1 dinar
- **Nombre total des droits de vote** : 39 254 475 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 39 254 475 actions
- **Nombre d'actionnaires** : 3 124 actionnaires.
- **Structure du capital de la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER » à la date du dépôt du projet de l'OPA obligatoire :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
B.A GLASS B.V	16 205 315	16 205 315	41,28%	16 205 315	41,28%
Groupe BAYAH	16 205 315	16 205 315	41,28%	16 205 315	41,28%
M. MIRANDA MOREIRA DA SILVA Tiago	1	1	0,00%	1	0,00%
Autres	6 843 844	6 843 844	17,43%	6 843 844	17,43%
Total	39 254 475	39 254 475	100,00%	39 254 475	100,00%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société SOTUVER arrêtés au 31 décembre 2025 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7642 du mercredi 01/07/2026.

4-2 Etats financiers consolidés du groupe SOTUVER arrêtés au 31 décembre 2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7642 du mercredi 01/07/2026.

4-3 Indicateurs d'activité trimestriels de la société SOTUVER arrêtés au 30/06/2026 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7659 du vendredi 24/07/2026.

5- Entreprises comprises dans la consolidation :

Société	Siège social	Pourcentage de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
SOTUVER SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1111 Zaghoun - Tunisie	100%	Mère	Intégration Globale
VETRO MEDITERRANEO SARL	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1100 Zaghoun - Tunisie	80%	Filiale	Intégration Globale
SABLES VERRIERS DE TUNISIE SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1141 Zaghoun - Tunisie	65%	Filiale	Intégration Globale
ADRIAVETRO SARL	16, Via Marco Polo, 1666020 San Giovanni Teatino (Chieti) Abruzzes - Italie	75%	Filiale	Intégration Globale
SOTUVER GLASS INDUSTRIES SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1123 Zaghoun - Tunisie	100%	Filiale	Intégration Globale
SOTUVER GREEN SA	Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1123 Zaghoun - Tunisie	100%	Filiale	Intégration Globale
OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS SA	Rue des Grains, Zone Industrielle Djbel Ouest Bir Mchergua 1123 Zaghoun - Tunisie	45%	Entreprise associée	Mise en Equivalence

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاتناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوفية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقا لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛

- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهريّة على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاات متكررة أو غير مسوأة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier
--

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبالعوامل الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيّز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
 - الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛
 - تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.
- كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

2025 – AC – 027

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama -» et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Chargaia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Kheireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemana, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisirs Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

SICAV L'EPARGNANT
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2026

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'EPARGNANT au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Nous avons constaté que l'actif de la SICAV L'EPARGNANT a été employé au 30 Juin 2026 en des titres émis par la STB à hauteur de 17,21%, ce qui est en dépassement par rapport à la limite légale de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 30 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes :

P/CABINET CMC

Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2026
(Montants exprimés en Dinars)

<i>ACTIF</i>	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	127 272 374	132 457 290	130 472 916
Obligations et valeurs assimilées		117 498 968	123 636 337	123 359 143
Titres OPCVM		9 773 406	8 820 953	7 113 773
Placements monétaires et disponibilités		74 626 512	42 090 349	38 608 231
Placements monétaires	5	67 030 860	15 126 831	28 714 697
Disponibilités		7 595 652	26 963 518	9 893 535
Créances d'exploitation	6	103 239	125 480	121 108
TOTAL ACTIF		202 002 126	174 673 119	169 202 255
<i>PASSIF</i>				
Opérateurs créditeurs	7	322 066	315 227	317 786
Autres créditeurs divers	8	496 650	548 346	47 462
TOTAL PASSIF		818 716	863 573	365 248
ACTIF NET				
Capital	9	194 606 712	168 024 482	158 521 852
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 826	1 510	1 422
Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 574 872	5 783 554	10 313 733
ACTIF NET		201 183 410	173 809 546	168 837 007
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		202 002 126	174 673 119	169 202 255

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30 JUIN 2026
(Montants exprimés en Dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	10	2 756 285	4 770 184	2 689 657	4 714 035	8 771 168
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 756 285	4 770 184	2 689 657	4 714 035	8 771 168
Revenus des placements monétaires	11	1 116 237	1 971 304	744 871	1 604 921	3 418 360
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 872 522	6 741 488	3 434 528	6 318 956	12 189 528
Charges de gestion des placements	12	(279 755)	(532 153)	(246 357)	(495 784)	(1 007 075)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 592 766	6 209 334	3 188 171	5 823 173	11 182 453
Autres produits		28 739	28 739	40 880	40 880	90 728
Autres charges	13	(66 200)	(126 246)	(59 797)	(119 369)	(242 007)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 555 306	6 111 828	3 169 254	5 744 684	11 031 174
Régularisation du résultat d'exploitation		371 295	463 044	139 274	38 870	(717 441)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 926 600	6 574 872	3 308 528	5 783 554	10 313 733
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(371 295)	(463 044)	(139 274)	(38 870)	717 441
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(520 827)	(467 719)	(54 746)	127 852	243 376
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 900	211 997	(403 154)	(400 408)	(166 118)
Frais de négociation de titres		0	0	(99)	(3 905)	(3 905)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 037 378	5 856 106	2 711 255	5 468 222	11 104 526

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 30 JUIN 2026
(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2026</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Année 2025</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 037 378	5 856 106	2 711 255	5 468 222	11 104 526
Résultat d'exploitation	3 555 306	6 111 828	3 169 254	5 744 684	11 031 174
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-520 827	-467 719	-54 746	127 852	243 376
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 900	211 997	-403 154	-400 408	-166 118
Frais de négociation de titres	0	0	-99	-3 905	-3 905
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-10 313 367	10 313 367	-10 193 041	-10 193 041	-10 193 041
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	18 387 896	36 803 664	6 977 051	11 261 515	652 673
Souscriptions					
- Capital	50 983 580	90 614 488	31 752 052	64 970 799	107 196 221
- Régularisation des sommes non distribuables	76 083	106 421	34 515	46 361	23 097
- Régularisation des sommes distribuables	-1 449 448	1 425 621	-1 412 431	915 018	2 940 989
Rachats					
- Capital	-31 893 562	-54 329 013	-24 664 555	-53 759 083	-105 825 979
- Régularisation des sommes non distribuables	-30 619	-51 314	-16 666	-35 526	-23 231
- Régularisation des sommes distribuables	701 861	-962 539	1 284 138	-876 053	-3 658 424
VARIATION DE L'ACTIF NET	11 111 906	32 346 403	10 504 735	6 536 696	1 564 158
ACTIF NET					
En début de période	190 071 503	168 837 007	174 314 281	167 272 850	167 272 850
En fin de période	201 183 410	201 183 410	173 809 546	173 809 546	168 837 007
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 757 214	1 585 255	1 612 808	1 571 546	1 571 546
En fin de période	1 948 117	1 948 117	1 683 717	1 683 717	1 585 255
VALEUR LIQUIDATIVE	103,271	103,271	103,230	103,230	106,505
TAUX DE RENDEMENT	1,49%	3,07%	1,51%	3,08%	6,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à D : 127 272 374 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net
	Obligations et valeurs assimilées		111 124 991	117 498 968	58,40%
	Obligations de sociétés		19 403 353	20 102 226	9,99%
TNQXCLYWABG2	AMEN BANK SUB 2026-1 V	10 000	1 000 000	1 018 306	0,51%
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025-1 F	8 000	800 000	824 226	0,41%
TN8S19HHK9U6	BTK 2025-1 V	12 000	1 200 000	1 235 909	0,61%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	300 000	305 795	0,15%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 CT	11 770	235 753	247 635	0,12%
TN0003400330	AMENBANK B 2008	25 000	250 000	251 534	0,13%
TN0003900248	UIB 2009-1 C	20 000	400 000	417 848	0,21%
TN0003900263	UIB 2011-1 B	20 000	600 000	625 518	0,31%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2	20 000	1 200 000	1 260 793	0,63%
TN0R77XCOAH0	STBSUB 2021-1 E	1 000	20 000	20 233	0,01%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-2 A	5 000	200 000	212 318	0,11%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	300 000	303 067	0,15%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 D	35 000	2 100 000	2 111 433	1,05%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	800 000	864 575	0,43%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	800 000	849 501	0,42%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	600 000	605 688	0,30%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	26 226	2 622 600	2 703 218	1,34%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	875 000	906 649	0,45%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	5 000	300 000	312 172	0,16%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	5 000	400 000	413 974	0,21%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 122 797	1,06%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	400 000	422 093	0,21%
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 25-2 CF	20 000	2 000 000	2 066 946	1,03%
	Obligations de L'Etat		70 418 488	74 368 160	36,97%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	70 000	7 000 000	7 491 450	
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	20 000	20 000 000	21 420 099	10,65%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	114 000	8 550 000	8 727 353	4,34%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	7 693	73 096	78 358	0,04%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	26 184	2 611 296	2 731 306	1,36%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	90 000	9 000 000	9 534 654	4,74%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 600 811	5,27%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	400 000	410 543	0,20%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	41 820	3 660 801	3 881 601	1,93%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	399	3 785	3 983	0,00%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 C FT	2 500	250 000	261 122	0,13%
TNCGJF5TW027	EMP NAT 2023 T1 CB TF	6 500	520 000	534 855	0,27%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	400 000	403 609	0,20%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	34 750	3 475 000	3 629 598	1,80%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	10 482	99 430	102 389	0,05%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	375 000	376 184	0,19%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	875 000	928 344	0,46%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	86 270	820 392	844 533	0,42%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	3 537	17 187	17 685	0,01%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	600 000	635 289	0,32%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 500	650 000	668 709	0,33%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	437 500	457 995	0,23%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	600 000	627 690	0,31%
Bons du trésor assimilables			21 303 150	23 028 582	11,45%
TN0008000580	BTA 13OCTOBRE2026	9 000	8 727 000	9 314 295	4,63%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	10 000	9 140 000	10 026 616	4,98%
TNLRQIP0OJY4	BTA 9% SEPT 2029	1 500	1 480 650	1 603 051	0,80%
TNN0SOORH1F1	BTA 9.28% 14JUN2031	1 000	956 000	985 382	0,49%
TNNUS2JABSF6	BTA 9.39% 09 AOÛT 2033	1 000	999 500	1 099 237	0,55%
<u>Titres OPCVM</u>			9 918 064	9 773 406	4,86%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	63 899	7 383 749	7 022 692	3,49%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	16 059	2 534 315	2 750 714	1,37%
TOTAL			121 043 055	127 272 374	63,26%
Pourcentage par rapport à l'actif					63,01%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à D : 67.030.860 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur 30/06/2026	% actif net
<u>Comptes à terme STB</u>		20 000 000	20 197 474	10,04%
	Placement au 19/09/2026 (au taux de 8,79%) 180 jours	5 000 000	5 095 365	2,53%
	Placement au 31/12/2026 (au taux de 8,79%) 180 jours	5 000 000	5 004 816	2,49%
	Placement au 11/01/2027 (au taux de 8,79%) 180 jours	5 000 000	5 004 816	2,49%
	Placement au 22/09/2026 (au taux de 8,79%) 180 jours	5 000 000	5 092 476	2,53%
<u>Prise en pension livrée (*)</u>		14 999 902	15 037 402	7,47%
	Pension livrée BNA au 20/06/2026 260 jours	14 999 902	15 037 402	7,47%

Code ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur 30/06/2026	% actif net
	<u>Certificats de dépôt</u>	31 258 579	31 795 984	15,80%
TN9RGU8V0TQ6	STB au 06/07/2026 (au taux de 9,29%) 180 jours	4 822 447	4 994 082	2,48%
TNCMBGDEY0X9	STB au 06/10/2026 (au taux de 9,29%) 270 jours	2 843 672	2 943 259	1,46%
TNO8F8RCWEP8	STB au 20/07/2026 (au taux de 9,29%) 180 jours	4 822 447	4 980 272	2,48%
TNRAWDNTL2K3	STB au 02/07/2026 (au taux de 8,79%) 10 jours	9 980 514	9 996 103	4,97%
TNGXMEF1NZL6	STB au 03/07/2026 (au taux de 8,79%) 10 jours	2 994 154	2 998 246	1,49%
TN3WW3J49P42	STB au 06/07/2026 (au taux de 8,79%) 10 jours	2 994 154	2 996 493	1,49%
TNF64PUCTOT2	STB au 14/01/2027 (au taux de 9,29%) 350 jours	2 801 190	2 887 530	1,44%
	TOTAL	66 258 482	67 030 860	33,32%
	Pourcentage par rapport à l'actif			33,18%

(*):

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur 30/06/2026
Prise en pension 14 921 BTA 29/03/2027	14 999 902	15 037 402

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Ce poste présente au 30 juin 2026 un solde de D : 103.239 contre un solde de 125.480 à la même date de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Retenues à la source sur BTA	5 822	21 851	13 642
Retenues à la source sur obligations	82 993	89 338	82 993
Autres impôts et taxes	134	-	10 181
Autres (*)	14 291	14 291	14 291
Total	103 239	125 480	121 108

(*) : Il s'agit de la charge TCL à récupérer de la société STB MANAGER, l'ancien gestionnaire de la SICAV.

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste présente au 30 juin 2026 un solde de D : 322.066 contre un solde de D : 315.227 à la même date de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Gestionnaire	77 301	66 415	72 042
Dépositaire	84 170	79 317	81 387
Commission de distribution	160 595	169 495	164 357
Total	322 066	315 227	317 786

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste présente au 30 juin 2026 un solde de D : 496.650 contre un solde de D : 548.346 à la même date de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	16 900	14 409	15 620
Retenue à la source	464 134	515 046	-
Autres impôts et taxes à payer	-	3 374	-
Rémunération CAC	15 616	15 517	31 842
Total	496 650	548 346	47 462

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2026, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2025

Montant	158 521 852
Nombre de titres	1 585 255
Nombre d'actionnaires	1 705

Souscriptions réalisées

Montant Souscriptions	90 614 488
Nombre de titres émis	906 166
Nombre d'actionnaires nouveaux	33

Rachats effectués

Montant Rachats	(54 329 013)
Nombre de titres rachetés	(543 303)
Nombre d'actionnaires sortants	(129)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(467 719)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	211 997
Régularisation des sommes non distribuables	55 107
Frais de négociations de titres	-

Capital au 30-06-2026

Montant	194 606 712
Nombre de titres	1 948 117
Nombre d'actionnaires	1 609

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2026 au 30/06/2026 à D : 2.756.285 contre D : 2.689.657 pour la période allant du 01/04/2025 au 30/06/2025 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Période du</u> <u>01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Année</u> <u>2025</u>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>394 013</u>	<u>745 922</u>	<u>257 820</u>	<u>718 713</u>	<u>1 370 112</u>
- Intérêts	394 013	745 922	257 820	718 713	1 370 112
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>797 218</u>	<u>797 218</u>	<u>670 772</u>	<u>670 772</u>	<u>670 772</u>
- Dividendes	797 218	797 218	670 772	670 772	670 772
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 565 054</u>	<u>3 227 044</u>	<u>1 761 065</u>	<u>3 324 551</u>	<u>6 730 284</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 565 054	3 227 044	1 761 065	3 324 551	6 730 284
TOTAL	<u>2 756 285</u>	<u>4 770 184</u>	<u>2 689 657</u>	<u>4 714 035</u>	<u>8 771 168</u>

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2026 au 30/06/2026 à D : 1 116.237 contre D : 744.871 pour la période allant du 01/04/2025 au 30/06/2025 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Période du</u> <u>01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Année</u> <u>2025</u>
Intérêts des prises en pension livrée	213 044	427 281	111 965	135 343	457 873
Intérêts des comptes à terme	184 951	197 474	66 089	236 891	550 027
Intérêts des certificats de dépôt	718 242	1 331 549	566 816	1 232 687	2 383 091
Intérêts des bons du trésor à court terme	-	15 000	-	-	27 369
TOTAL	<u>1 116 237</u>	<u>1 971 304</u>	<u>744 871</u>	<u>1 604 921</u>	<u>3 418 360</u>

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2026 au 30/06/2026 à D : 279.755 contre D:246.357 pour la période allant du 01/04/2025 au 30/06/2025 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/04</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>Période du</u> <u>01/04</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Année</u> <u>2025</u>
Rémunération du gestionnaire	205 088	390 119	180 603	363 457	738 283
Rémunération du dépositaire	37 334	71 017	32 877	66 163	134 396
Commission de distribution	37 334	71 017	32 877	66 163	134 396
TOTAL	279 755	532 153	246 357	495 784	1 007 075

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2026 au 30/06/2026 à D : 66.200 contre D: 59.797 pour la période allant du 01/04/2025 au 30/06/2025 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/04</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>Période du</u> <u>01/04</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Année</u> <u>2025</u>
Redevance CMF	49 779	94 689	43 836	88 218	179 195
TCL	8 348	15 498	7 851	15 056	30 295
Honoraires du commissaire aux comptes	8 074	16 059	8 111	16 096	32 518
TOTAL	66 200	126 246	59 797	119 369	242 007

14- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV AVENIR
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2026

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV AVENIR arrêtés au 30 JUIN 2026 faisant apparaître un total bilan de 1 187 856 Dinars et un actif net de 1 165 470 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 juin 2026, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV AVENIR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV AVENIR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté qu'au 30 juin 2026 :

- Les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent 24,98% du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article, et

BILAN

Au 30 Juin 2026

(Unité : Dinar Tunisien)

		<u>NOTE</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
<u>ACTIF</u>					
AC1	Portefeuille titres	<u>4-1</u>	891 184	899 610	900 829
a-	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		235 550	174 316	183 852
b-	Obligations et Valeurs assimilées		655 633	725 294	716 977
AC2	Placements monétaires et disponibilités		296 673	225 075	261 941
a-	Placements monétaires	<u>4-3</u>	202 466	202 682	242 971
b-	Disponibilités	<u>4-9</u>	94 207	22 393	18 970
AC3	Créances d'exploitation	<u>4-10</u>	0	672	1 025
TOTAL ACTIF			1 187 856	1 125 356	1 163 795
<u>PASSIF</u>					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	<u>4-7</u>	2 970	2 952	3 578
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	<u>4-11</u>	19 416	17 577	26 151
TOTAL PASSIF			22 387	20 529	29 729
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	CAPITAL	<u>4-5</u>	1 140 749	1 083 372	1 092 636
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	<u>4-6</u>	24 721	21 455	41 430
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	19	19
b-	Sommes distribuables de l'exercice		24 715	21 436	41 411
TOTAL ACTIF NET			1 165 470	1 104 827	1 134 066
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 187 856	1 125 356	1 163 795

- Les placements de la SICAV en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 9,60% du total de l'actif net dépassant ainsi le taux de 5% prévu par ledit article.

Tunis, le 27 juillet 2026

Le commissaire aux comptes
ABC Audit & Conseil
Walid AMOR

ETAT DE RESULTAT

Au 30 JUIN 2026

(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
PR1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	4-2	20 652	32 959	14 527	29 760	57 251
a- Dividendes		9 190	9 190	1 782	4 237	6 662
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 462	23 768	12 745	25 523	50 589
PR2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	4-4	3 566	7 648	3 905	7 767	16 162
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		24 218	40 606	18 432	37 527	73 413
CH1 <u>Charges de gestion des placements</u>	4-8	-2 021	-3 981	-1 964	-3 933	-7 891
REVENU NET DES PLACEMENTS		22 197	36 626	16 468	33 594	65 522
CH2 <u>Autres charges d'exploitation</u>	4-12	-5 930	-11 910	-6 320	-12 163	-24 105
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 267	24 715	10 148	21 431	41 417
PR4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		6	-0	6	6	-6
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		16 273	24 715	10 153	21 436	41 411
PR4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-6	0	-6	-6	6
* Variation des +/- value potentielles sur Titres		5 494	14 088	-15 635	-12 129	-3 330
* +/- Values réalisées sur cession des titres		35 709	35 709	0	1 136	2 153
* Frais de négociation des titres		-217	-217	0	0	-20
RESULTAT NET DE LA PERIODE		57 252	74 295	-5 487	10 438	40 220

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 30 Juin 2026

Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2026	01/01/2026	01/04/2025	01/01/2025	01/01/2025
	au	au	au	au	au
	30/06/2026	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2025	31/12/2025
<u>AN1</u> <u>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</u>	57 252	74 295	-5 488	10 438	40 220
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	16 267	24 715	10 146	21 431	41 417
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	5 494	14 088	-15 635	-12 129	-3 330
AN1-C +/-VAL REAL...SUR CESSION DESTITRES	35 709	35 709	0	1 136	2 153
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-217	-217	0	0	-20
<u>AN2</u> <u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	-41 347	-41 347	-43 081	-43 081	-43 081
<u>AN3</u> <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	564	-1 544	432	432	-112
a- SOUSCRIPTIONS	564	564	540	540	540
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	535	535	615	615	615
AN3-B Régularisation des sommes non distrib.	23	23	-83	-83	-83
AN3-C Régularisations des sommes distrib	6	6	8	8	8
b- RACHATS	0	-2 108	-108	-108	-652
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	0	-2 035	-123	-123	-738
AN3-G Régularisation des sommes non distrib.	0	10	17	17	100
AN3-H Régularisations des sommes distrib	0	-83	-2	-2	-14
VARIATION DE L'ACTIF NET	16 469	31 404	-48 138	-32 211	-2 973
<u>AN4</u> <u>ACTIF NET</u>					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1 149 001	1 134 066	1 152 965	1 137 039	1 137 039
AN4-B FIN DE PERIODE	1 165 470	1 165 470	1 104 827	1 104 827	1 134 066
<u>AN5</u> <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	20 368	20 406	20 408	20 408	20 408
AN5-B FIN DE PERIODE	20 378	20 378	20 416	20 416	20 406
VALEUR LIQUIDATIVE	57,193	57,193	54,116	54,116	55,575
<u>AN6</u> <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	4,98%	6,56%	-0,48%	0,92%	3,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances, en date du 31 Décembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2026, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Juin 2026, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2026, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Juin 2026.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Juin 2026, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit:

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à 891 184 DT contre 899 610 DT au 30/06/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Coût d'acquisition	882 035	908 868	901 602
Actions et droits rattachés	140 891	171 308	171 308
Titres OPCVM	116 018	45 168	45 168
Obligations et valeurs assimilées	625 126	692 392	685 126
Plus ou moins-values potentielles	-16 991	-39 878	-31 079
Actions et droits rattachés	-17 233	-41 765	-33 629
Titres OPCVM	-4 126	-395	1 005
Obligations et valeurs assimilées	4 367	2 282	1 545
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	26 141	30 621	30 306
Total	891 184	899 610	900 829

L'état détaillé du portefeuille est présenté en Annexe 1.

4-2 Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG):

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, SICAV AVENIR présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a-Mode de gouvernance :

La gouvernance ESG de SICAV AVENIR s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire la société « STB Finance » et son dépositaire la Société Tunisienne de Banque « STB ».

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La société « STB Finance », en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Société Tunisienne de Banque « STB », en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b-Stratégie ESG :

En tant que SICAV, SIACV AVENIR est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c-Gestion des risques et opportunités ESG :

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers trimestriels au 30/06/2026, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d-Indicateurs ESG :

Pour la période close au 30 juin 2026, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la SICAV AVENIR prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

4- 3 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 20 652 DT pour la période allant du 01/04/2026, au 30/06/2026, contre un montant de 14 527 DT du 01/04/2025, au 30/06/2025, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2026	30/06/2026	2ème trimestre 2025	30/06/2025	31/12/2025
Revenus des actions	2 200	2 200	0	2 455	4 880
Revenus des Titres OPCVM	6 990	6 990	1 782	1 782	1 782
Revenus des Obligations et valeurs assimilées	11 462	23 768	12 745	25 523	50 589
Total	20 652	32 959	14 527	29 760	57 251

4-4 Note sur les placements monétaires

Ce poste s'élève à 202 466 DT au 30/06/2026 contre 202 682 DT au 30/06/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Placement à Terme	202 466	202 682	202 647
Bons de Trésor à Court Terme	0	0	40 324
Total	202 466	202 682	242 971

4-4-1 : Placements à Terme :

Ce poste s'élève à 202 466 DT au 30/06/2026 contre 202 682 au 30/06/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Placement au 25/08/2026 (Taux 8,79%) 120 jours	202 466	0	0
Placement au 28/07/2025(Taux 9,71%) 91 jours	0	202 682	0
Placement au 26/01/2026 (Taux 9,29%) 91 jours	0	0	202 647
Total	202 466	202 682	202 647

4-5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent 3 566 DT pour la période allant du 01/04/2026, au 30/06/2026, contre 3 905 DT du 01/04/2025, au 30/06/2025, et détaillent comme suit :

Libellé	2ème trimestre 2026	30/06/2026	2ème trimestre 2025	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts/Placements à terme (*)	3 566	7 231	3 905	7 767	15 295
Intérêts/ Comptes de dépôt (*)	0	21	0	0	144
Intérêts/Bons de Trésor à Court Terme	0	396	0	0	723
Total	3 566	7 648	3 905	7 767	16 162

(*) Les données comparatives ont été défalquées pour une meilleure comparabilité.

4-6 Note sur le capital

Capital au 01-04-2026	
- Montant	1 099 206
- Nombre de titres	20 368
- Nombre d'actionnaires	11
Souscriptions	
- Montant	558
- Nombre de titres	10
- Nombre d'actionnaires nouveaux	0
Rachats effectués	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre d'actionnaires sortants	0
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	5 494
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	35 709
- Frais de négociation de titres	-217
Capital au 30-06-2026	
- Montant	1 140 749
- Nombre de titres	20 378
- Nombre d'actionnaires	11

4-7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Sommes distribuables de l'exercice en cours	24 715	21 436	41 411
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	19	19
	24 721	21 455	41 430

4-8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026, à 2 970 DT contre 2 952 DT au 30/06/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
- Gestionnaire	567	538	569
- Dépositaire	2 403	2 414	3 009
Total	2 970	2 952	3 578

4-9 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2026, au 30/06/2026, 2 021 DT contre 1 964 DT du 01/04/2025, au 30/06/2025, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2026	30/06/2026	2ème trimestre 2025	30/06/2025	31/12/2025
- Rémunération du gestionnaire	1 727	3 396	1 670	3 348	6 711
- Rémunération du dépositaire	294	585	294	585	1 180
Total	2 021	3 981	1 964	3 933	7 891

4-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026, à 94 207 DT contre 22 393 DT au 30/06/2025, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Avoirs en banque	94 207	22 393	18 970
Total	94 207	22 393	18 970

4-11 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente un solde nul au 30/06/2026 contre 672 DT au 30/06/2025, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dividendes à recevoir	0	348	348
Retenue à la source sur BTA	0	321	548
Retenue à la source sur Obligations	0	3	129
Total	0	672	1 025

4-12 Autres Créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026, à 19 416 DT contre 17 577 DT au 30/06/2025, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
TCL	192	122	131
Jetons des présence	7 143	6 460	11 593
Honoraires (CAC)	4 546	4 004	7 042
Autres créditeurs (CMF)	97	92	97
Etat retenue à la source	2 021	2 028	46
Publications diverses	5 417	4 871	7 241
Total	19 416	17 577	26 151

4-13 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 5 930 DT pour la période allant du 01/04/2026 au 30/06/2026 contre 6 320 DT du 01/04/2025, au 30/06/2025, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2026	30/06/2026	2ème trimestre 2025	30/06/2025	31/12/2025
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	1 503	2 989	1 503	2 989	6 028
- Redevance CMF	290	571	281	563	1 128
- TCL	77	129	460	519	735
- Jetons des présence	2 539	5 050	2 539	5 050	10 183
- Publicité et publications	1 521	2 819	1 521	3 025	6 006
- Autres charges	0	353	17	17	25
Total	5 930	11 910	6 320	12 163	24 105

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/06/2026

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif	% Actif Net
Actions			140 891,042	123 658,180	10,41%	10,61%
TN0002600955	STB	11 000	42 925,000	66 099,000	5,56%	5,67%
TN0007570013	EURO CYCLES	3 000	53 345,040	37 149,000	3,13%	3,19%
TN0007630015	SOTIPAPIER	7 673	44 621,002	20 410,180	1,72%	1,75%
Titres émis ou garantit par l'État			565 425,700	594 493,168	50,05%	51,01%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	2 077	19 685,400	20 278,019	1,71%	1,74%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT 2024 T2 AF	1 500	15 000,000	15 147,452	1,28%	1,30%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000,000	160 531,069	13,51%	13,77%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	120	120 000,000	128 520,592	10,82%	11,03%
TN0008000887	EMPT NAT 2 2021 A	300	1 485,000	1 585,796	0,13%	0,14%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	2 000	150 000,000	153 111,452	12,89%	13,14%
TNZBXQU5RZ91	EPT NAT 3 2021 AF	100	475,000	511,931	0,04%	0,04%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	1 954	9 183,800	10 016,125	0,84%	0,86%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	209	19 804,000	21 705,314	1,83%	1,86%
TN5QHXZ8T348	EPT NAT 3 2021 BV	107	10 004,500	11 152,508	0,94%	0,96%
TNN0SOORH1F1	BTA 9,25% 14 JUIN 2031	73	69 788,000	71 932,910	6,06%	6,17%
Obligations			59 700,000	61 140,330	5,15%	5,25%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	250	15 000,000	15 142,208	1,27%	1,30%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	300	6 000,000	6 108,493	0,51%	0,52%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	387	38 700,000	39 889,629	3,36%	3,42%
TITRES OPCVM			116 017,850	111 892,038	9,42%	9,60%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	276	30 728,950	30 333,228	2,55%	2,60%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	790	85 288,900	81 558,810	6,87%	7,00%
Total Général			882 034,592	891 183,716	75,02%	76,47%

Avis des sociétés

INDICATEURS D'ACTIVITE TIMRESTRIELS

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »

Siège social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Électriques -SIAME- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2026.

Chiffres En DT

<i>Indicateur</i>	<i>2ème trimestre 2026</i>	<i>2ème trimestre 2025</i>	<i>Du début de l'ex 2026 à la fin du 2ème trim 2026</i>	<i>Du début de l'ex 2025 à la fin du 2ème trim 2025</i>	<i>Exercice 2025</i>
Revenus (Marché local)	7 320 037	7 540 667	15 526 864	14 486 608 (*)	29 706 590
Revenus (Marché de l'export)	2 742 449	4 328 298	4 484 188	8 157 331 (*)	16 870 763
<u>Total des Revenus</u>	<u>10 062 486</u>	<u>11 868 965</u>	<u>20 011 052</u>	<u>22 643 939</u>	<u>46 577 353</u>
<u>Production</u>	<u>8 741 104</u>	<u>12 202 332</u>	<u>19 805 342</u>	<u>23 307 517</u>	<u>44 520 462</u>
Investissements matériels			538 218	363 876	1 092 600
Investissements immatériels			1 479 425	197 642	1 422 143
Investissements financiers			0	400 000	400 000
<u>Total des Investissements</u>			<u>2 017 643</u>	<u>961 518</u>	<u>2 914 743</u>
Encours dettes à moyen et long terme			200 000	800 000	500 000
Encours dettes à court terme			18 425 114	20 506 655	20 187 192
<u>Total endettement bancaire</u>			<u>18 625 114</u>	<u>21 306 655</u>	<u>20 687 192</u>

1) Bases et mesures des indicateurs :

- Revenus : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- Production : selon la formule (**Revenus de la période – Stock initial PF et encours + Stock final PF et encours**)
- Endettement : tel qu'il ressort des données comptables arrêtées en fin de période.
- Investissements : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- Les chiffres du premier semestre de l'exercice 2025 sont définitifs et audités.
- Les chiffres de l'exercice 2025 sont définitifs et audités.
- Les chiffres de la période de 2026 restent provisoires et non audités.
- (*) Conformément aux états financiers audités arrêtés au 30 juin 2025, un reclassement a été effectué, par rapport aux données publiées dans les indicateurs d'activité du deuxième trimestre 2025, portant sur une ristourne de 121 099 TND, initialement déduite du chiffre d'affaires du marché local privé, puis reclassée et comptabilisée sur le chiffre d'affaires à l'export.

2) Commentaire des indicateurs :

2-1 Chiffre d'affaires

Au terme du premier semestre de l'exercice en cours, la SIAME a réalisé un chiffre d'affaires de 20 011 KTND, contre 22 644 KTND à la même période de l'année 2025, enregistrant ainsi, une baisse de 2 633 KTND, soit -11,6 %.

Cette variation s'explique par les tendances obser sur le Marché Local et le Marché Export :

- Une croissance des ventes sur le Marché Local, enregistrant une hausse de 1 040 KTND, représentant +7,2 % qui résulte de l'effet compensé entre :

- o Une croissance des ventes sur le marché local privé qui enregistre une hausse de 3 130 KTND, soit +39,6 % confirmant le regain de dynamisme sur ce segment ;
 - o Une baisse des ventes à la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), enregistrant une diminution de 2 090 KTND soit -31,8 % par rapport au premier semestre 2025. Ce repli s'explique principalement par le décalage du calendrier d'exécution des nouveaux marchés, dont les livraisons sont programmées au cours du second semestre de l'exercice.
- À l'inverse, les ventes à l'export, ont enregistré une baisse significative de **3 673 KTND** (-45,0 %) par rapport à la même période de l'exercice précédent. Ceci est imputable à l'arrêt provisoire des expéditions vers l'Irak, principal marché d'exportation de la société, en raison des tensions géopolitiques au Moyen-Orient. Le conflit ayant opposé l'Iran aux États-Unis a perturbé les flux commerciaux dans la région, entraînant un blocage des exportations de la société vers ce pays.

2-2 Investissements

Au terme du premier semestre de l'exercice 2026, la SIAME a réalisé des investissements pour un montant total de 2 017 KTND, contre 961 KTND à la même période de l'exercice précédent, soit une progression de 1 056 KTND (+109,8 %).

Ces investissements se répartissent comme suit :

- **Investissements matériels** : 538 KTND ;
- **Investissements immatériels** : 1 479 KTND.

2-3 Endettement

Au 30 juin 2026, l'endettement bancaire, enregistre une baisse significative de 2 062 KTND, soit -10 % par rapport au niveau constaté au 31 décembre 2025. L'encours des engagements bancaires est ainsi passé de 20 687 KTND à 18 625 KTND, reflétant les actions engagées par la société en vue d'optimiser son Besoin en Fonds de Roulement (BFR).